



DEVELOPPER SON PROJET D'ENTREPRISE LA DEMARCHE DE L'ENTREPRENEUR





EDITO

Chaque jour, au sein du cabinet **FAACE**, nous vivons au contact de nombreux entrepreneurs : Des artisans, des commerçants, des PME de service, des startups, mais aussi leurs grandes sœurs qui ont connu une remarquable croissance.

Les raisons de leur succès sont multiples, mais tous les entrepreneurs que nous croisons partagent le même objectif : faire grandir leur jeune pousse, et grandir avec leur projet. C'est leur optimisme, les leçons tirées de leurs échecs quotidiens, leurs petites astuces

pratiques et leurs méthodes issues du terrain que nous avons voulu rassembler et partager avec vous dans ce livre blanc.

La vie d'entrepreneur n'est pas facile tous les jours, et la conjoncture est changeante dans cette belle aventure de la création d'entreprise. Et pourtant, chaque jour vous relevez les manches pour apprendre, tester de nouvelles choses, prendre des risques, satisfaire vos clients, construire vos équipes.



Vous montez votre boîte?

Vous développez votre entreprise?

Bénéficiez des conseils d'un expert-comptable!

Espérons que ces conseils vous permettront de prendre un peu de recul et de franchir brillamment les étapes vers le succès, tout comme FAACE saura vous faire gagner du temps et vous donner plus de visibilité sur votre business au quotidien.

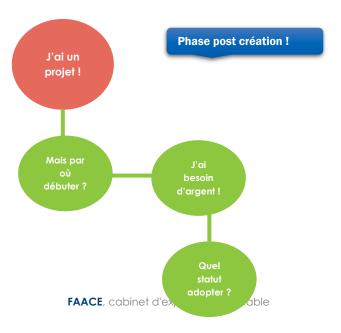
Bonne continuation dans votre projet et à très bientôt!

L'équipe FAACE.



Sommaire

1.	Etude du marche	4
	Objectif et formalisation de l'étude Où trouver des informations sur le marché ?	
2.	Choisir un statut juridique	6
	2.1. Questionnaire du choix	
3.	Rédiger un business plan	10
	3.1. Faut-il vraiment faire un business-plan ?	
	3.3. Quelques conseils sur le business plan3.4. Quel modèle utiliser ?	12
" L	e conseil de l'expert-comptable	16
4.	Quelques sites utiles	18





1. ETUDE DU MARCHE

1.1. Objectif et formalisation de l'étude

L'étude de marché fait partie des étapes clés de la création d'une entreprise et du business plan. En effet, pour vendre un produit ou un service, il est nécessaire de cerner le marché sur lequel il sera positionné.

Si vous avez fait réaliser une étude de marché, assurez-vous que les points suivants ont été abordés (joindre la synthèse de l'étude au dossier).

Dans le cas contraire, nous vous recommandons de formaliser vos réflexions en vous inspirant des points suivants.

Clientèle cible:

- Quelle clientèle visez-vous (exemple : particuliers / professionnels / associations/ Etc.) ?
- Quelle répartition envisagez-vous ?
- ▶ Pourquoi avoir choisi ces clients?
- Avez-vous déjà eu des contacts avec des futurs clients (lesquels, quelles conclusions en avez-vous retirées ? Avez-vous obtenu des engagements de leur part ?)
- ▶ En cas de produits ou services nouveaux, s'interroger sur l'aptitude du marché à le recevoir.

Zone d'activité:

Précisez les liens entre le lieu d'implantation de votre activité et la clientèle cible ;

Délimitez votre rayonnement géographique (local, régional, national, européen, international).

Concurrence:

- Combien de concurrents existe-t-il dans votre zone d'activité (concurrence directe et/ou indirecte) ?
- Les avez-vous précisément identifiés (nom et adresse, notoriété, mode d'organisation, etc.) ?
- Disposez-vous d'informations détaillées sur leurs produits ou services (contenu, activité, prix, etc.)?
- Répertoriez les points forts et points faibles de vos concurrents.

<mark>bpifrance</mark> CRÉAT<mark>i</mark>ON

Vous y trouverez toutes les informations pour construire votre projet : chiffres clés du secteur, étude de marché, conseils, moyens pour démarrer, ratios, aides sectorielles, réglementations, organismes, salons,

20 à 50 pages, sont diffusées auprès de plus de 20 000 porteurs de projet chaque année et sont actualisées tous les deux ans environ.



Synthèse Produit / Client / Marché:

Résumez l'adéquation entre :

- Vos produits ou services et la clientèle recherchée;
- Votre zone d'activité et la clientèle visée;
- Votre politique tarifaire et le marché.

Toute la préparation de votre projet découle de cette étape. Par exemple dire « je voudrais ouvrir une boutique de vêtements » n'est pas suffisant. Cette idée peut en effet s'envisager sous différentes formes, pour différents clients et nécessitant des moyens spécifiques.

Vous allez donc devoir préciser brièvement ce que vous souhaitez vendre, à qui, pourquoi, comment, où, etc.?

Décrivez la valeur ajoutée de vos produits ou services par rapport à ceux de vos concurrents.

1.2. Où trouver des informations sur le marché?

Il existe des organismes qui réalisent chaque année des études nationales sur différents secteurs.

- Vous pouvez accéder gratuitement à des études en surfant sur les sites des instituts de sondage (Ipsos, Ifop, CSA, TNS-Sofres, Médiamétrie...) ou celui de l'Insee qui est une source intarissable d'études mais demande de la patience pour les trouver!
- > Si vous avez quelques euros, achetez les études de marché de BPI France création
- ▶ Si vous avez un peu plus de budget entre 500 et 2 000 € ou si vous cherchez des informations plus détaillées, des sociétés telles que Eurostaf ou Xerfi, ont une bibliothèque d'études complètes mais payantes
- (Astuce: beaucoup de bibliothèques municipales type la <u>BNF</u> disposent de ses études mais pas nécessairement de la version la plus récente). Allez jeter un coup d'œil...
 - Contactez les fédérations professionnelles ou le syndicat du secteur ;
 - Rendez-vous dans le centre de documentation de votre Chambre de Commerce et d'Industrie;
 - N'oubliez pas la presse professionnelle;
 - Et les sites Internet spécialisés en tendance de consommateurs.

À présent vous serez capable d'estimer la faisabilité de votre projet entrepreneurial sur le secteur d'activité visé. Si le résultat de l'étude de marché est concluant, n'hésitez pas à passer à l'étape suivante : **la réalisation de votre business plan**

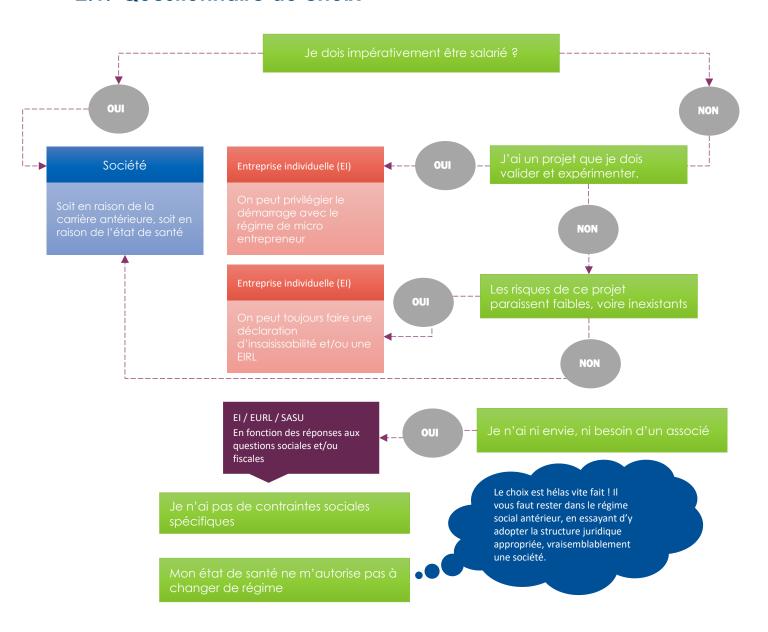


2. CHOISIR UN STATUT JURIDIQUE

Le choix de la structure juridique adaptée à votre activité et votre situation peut se révéler compliquée. Le cabinet **FAACE** vous présente un tableau comparatif qui vous informe sur les différences clés entre les structures et vous aide à comprendre les avantages et inconvénients de chaque forme sociale.

(1) A cette étape demandez conseil à un expert-comptable.

2.1. Questionnaire du choix





2.2. Tableau comparatif des statuts

Créer seul			-
ENTREPRIS	E INDIVIDUELLE	SOCIETE UNIPERSONNELLE	
L'entrepreneur est responsable l'ensemble de ses biens (sauf su		La responsabilité du dirigeant est limitée au montant des apports au capital de la société	
patrimoine affecté à l'activité p	responsabilité en constituant un professionnelle (EIRL) de fonctionnement sont simples	Les formalités de constituti plus importantes	on et de fonctionnement sont
		EURL	SASU
o [©]	REGIME FISCAL		
	nt soumis à l'IR	Bénéfices : IR (Option possible pour IS)	Bénéfices : IS (Option possible pour IR*)
Si CA ht annuel inférieur à 70 000€ ou 170 000€ selon activité	Si CA ht annuel supérieur à 70 000€ ou 170 000€ selon activité		
MICRO-ENTREPRENEUR	RÉGIME RÉEL D'IMPOSITION	RÉGIME R	ÉEL D'IMPOSITION
Le bénéfice imposable, calculé en appliquant un abattement forfaitaire pour frais professionnels	Le bénéfice imposable est calculé en tenant compte des charges réelles	Le bénéfice imposable est charges réelles	calculé en tenant compte des
Option pour le versement fiscal libératoire possible sous conditions TVA ni facturée, ni déduite Tenue obligatoire d'une	TVA facturée et déduite Tenue obligatoire d'une comptabilité complète	TVA facturée et déduite Tenue obligatoire d'une c	omptabilité complète
comptabilité hyper-simplifiée			
6	REGIME SOCIAL		
Dirigeant affilié a la sécurite	é sociale des indépendant (ex. RSI)	Dirigeant affilié a la sécurité sociale des indépendant	Président : régime général
REGIME MICRO SOCIAL	Les cotisations sociales sont calculées sur la base du bénéfice	Les cotisations sociales sor rémunération	t calculées sur la base de la
Les cotisations sociales sont calculées en % du CA mensuel ou trimestriel (13,1 %, 22,7 % ou 22,5 % selon l'activité)	annuel réalisé l'année précédente Cotisations minimales à payer en l'absence de bénéfice	Cotisations minimales à payer en l'absence de rémunération Une part des dividendes perçus est soumise à	En l'absence de rémunération pas de cotisations à payer Les dividendes perçus ne sont pas soumis à cotisations
En l'absence de CA, pas de cotisations sociales à payer	Cotisations sociales = environ 44 % du bénéfice	cotisation sociales Cotisations sociales = environ 44 % de la rémunération nette	sociales Cotisations salariales et patronales = environ 82 % de la rémunération nette



Créer à plusieurs



SARL SAS

Le capital de la société est librement fixé par les associés La responsabilité du dirigeant est limitée au montant de ses apports au capital de la société (sauf faute de gestion)

Existence de statut type et fonctionnement de la société fixé par le code du commerce

Liberté totale dans la rédaction des statuts qui fixent le fonctionnement de la société

Droit de vote des associés proportionnel aux nombres de parts détenues dans la société

Possibilité de dissocier les droits de vote et le nombre de parts détenues

Possibilité d'avoir un conjoint collaborateur



REGIME FISCAL

Les bénéfices de la société sont soumis à L'IS (option IR possible sous conditions)

Le résultat est déterminé selon un **RÉGIME RÉEL D'IMPOSITION** L'impôt est calculé en tenant compte des charges réelles de l'entreprise

La TVA est facturée et déduite

Une comptabilité complète doit être tenue

La rémunération du dirigeant est soumise à l'impôt sur le revenu (IR) dans la catégorie « Traitements et salaires

o o	REGIME SOCIAL	
Gérant majoritaire de SARL affilié a la sécurité sociale des indépendant (ex. RSI)	Gérant minoritaire de SARL affilié au Régime Général	Président de SAS affilié au Régime Général
Les cotisations sociales sont calculées sur la base de la rémunération versée	Les cotisations sociales sont calculées sur la base de la rémunération brute	Les cotisations sociales sont calculées sur la base de la rémunération brute
Des cotisations minimales sont toujours dues	En l'absence rémunération aucune cotisation sociale n'est due	En l'absence de rémunération pas de cotisations à payer Les dividendes perçus ne sont pas soumis à cotisations
Une part des dividendes perçus peut être soumise à cotisations sociales	Les dividendes ne sont pas soumis à cotisations sociales	sociales
Cotisations sociales = environ 44 % de la rémunération nette	Cotisations salariales et patronales = environ 82 % de la rémunération nette	Cotisations salariales et patronales = environ 82 % de la rémunération nette

IR: impôt sur le revenu – IS: impôt sur les sociétés – RSI: regime social des indépendants – SARL: société à responsabilité limité – SAS: société par action simplifiée



Le choix de la structure juridique dans laquelle est exercée l'activité entraîne des conséquences importantes en matière d'imposition des bénéfices de l'entreprise et des revenus du créateur.

En effet, selon que l'activité est exercée sous forme d'entreprise individuelle ou sous forme de société, le régime d'imposition du bénéfice et des revenus peut être fondamentalement différent.

Lorsque l'entreprise est **exploitée sous forme individuelle**, comme nous l'avons vu, il n'y a pas de distinction entre patrimoine privé et patrimoine professionnel.

Vous pourrez également protéger votre patrimoine personnel en optant pour le régime de l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) en effectuant une déclaration du patrimoine affecté à l'exercice de votre activité professionnelle.

Conséquence fiscale directe de cette situation juridique, le résultat de l'entreprise est imposé au sein du foyer fiscal de la personne physique, le créateur, qu'il soit prélevé ou non par ce dernier.

En revanche, lorsque l'activité est **exercée à travers une société**, celle-ci est dans la plupart des cas assujettie à son propre impôt, l'impôt sur les sociétés.

Le régime d'imposition est alors très différent. Du fait de la séparation patrimoniale liée à la personnalité morale de la société, celle-ci est imposée sur son propre résultat.

Ne sont assujettis au sein du foyer fiscal de l'exploitant que les revenus qu'il a effectivement prélevés.

La part de bénéfices restant dans la société n'est donc ainsi pas taxée au nom du dirigeant. Si l'entrepreneur individuel décide d'opter pour le statut de l'EIRL, il pourra choisir soit une imposition au sein de son foyer, soit une imposition séparée, comme s'il existait une société.

Le régime fiscal constitue donc la principale motivation pour choisir telle ou telle structure juridique.

Mais le créateur doit savoir que la fiscalité n'est pas le seul critère de décision. Pour choisir parmi toutes les structures juridiques offertes, il faut prendre en compte l'ensemble des paramètres que nous avons examinés.

La recherche de l'optimisation fiscale ne doit pas aboutir à la mise en place de situations incohérentes ou risquées, sur le plan économique et juridique par exemple.



3. REDIGER UN BUSINESS PLAN

3.1. Faut-il vraiment faire un business-plan?

Vous n'aurez pas le choix...

Ce support va permettre à l'ensemble de vos partenaires (banque, investisseurs, associés...) d'apprécier l'articulation financière, économique et commerciale de votre projet et d'en évaluer la fiabilité et la viabilité. C'est un véritable outil d'évaluation du projet dans son ensemble.

Structurer vos idées et vous poser les bonnes questions



Établir votre business plan suivant un plan précis est la meilleure façon de structurer vos idées et de voir les points d'amélioration possibles.

Le business plan, en tant qu'outil d'évaluation de votre projet et de communication, est destiné à vos partenaires stratégiques que vous devrez convaincre de vous suivre (financeurs, réseau de distribution...). Si vous n'avez pas besoin de partenaires, le business plan constitue un excellent outil de travail pour vous. Il vous servira de fil rouge pour vous éviter de vous disperser lors du lancement de votre entreprise en vous rappelant ce que vous devez mettre en œuvre et comment.



Suivre le développement de votre projet

Votre business plan est vivant. Il va évoluer tout au long du projet et va vous permettre d'assurer un bon suivi des évolutions de chacune de ses étapes.

Votre business plan est un outil de lancement de votre entreprise : il la met sur de bons rails. Il vous sert d'outil d'alerte si les premiers résultats ne sont pas ceux que vous avez prévus. Pour autant, le business plan ne se résume pas à un simple tableau de bord même s'il vous permet néanmoins de comparer vos résultats réels à vos prévisions.

Le business plan doit être réalisé avec attention. Un business plan bâclé, c'est une entreprise bâclée.

Le business-plan est donc avant tout un outil précieux pour vous. C'est la concrétisation de votre vision à un instant T. Cette vision pourra certes changer, mais au moins vous aurez un outil sur lequel vous appuyer.

- Ne le faites cependant pas tout seul. Confrontez vos idées, prévisions avec un avis extérieur.
- Vos prévisions financières peuvent par exemple être validées ou réalisées par votre expert-comptable.
 Celui-ci dispose en effet de tous les outils nécessaires pour construire rapidement le partie financière de votre business-plan: compte de résultats, plan de financement ou de trésorerie... Il serait dommage de ne pas vous servir de son expérience et de son œil aguerri pour les

3.2. Pour qui, pour quoi?

Une base solide pour rechercher des financements

Le business plan est un support indispensable pour solliciter des financements : prêts bancaires, investissements, garanties... Il doit être établi pour prouver la faisabilité financière et économique de votre projet, sa viabilité, et convaincre vos interlocuteurs et partenaires de vous faire confiance.

Votre business plan doit être cohérent : vous devez prouver au lecteur par une étude de marché



solide que vous allez gagner de l'argent avec votre produit/service parce que vous avez détecté qu'il répond au besoin d'une clientèle potentielle. Votre positionnement doit être cohérent avec votre cible et votre produit/service. Votre stratégie marketing et de communication doit être cohérente avec votre positionnement.



Nous vous
conseillons de
prévoir au moins
deux hypothèses
dans votre business
plan. Optimiste et
pessimiste.

Vos prévisions de développement sont établies sur trois ans, mais vous devez indiquer au lecteur ce que vous ambitionnez pour l'entreprise dans les cinq à dix ans.

En général, il est judicieux d'établir un scénario de prévisions « dégradées », qui montrera votre capacité à anticiper les risques liés au démarrage d'une activité professionnelle et à proposer un

scénario « réaliste ».

Votre business-plan sera également demandé par toutes les personnes qui consacreront du temps à votre accompagnement : les incubateurs ou les pépinières d'entreprises par exemple. Ces structures et associations ont en effet des processus de sélection à l'entrée. Si vous n'avez pas de business-plan, vous ne pourrez même pas postuler!

3.3. Quelques conseils sur le business plan

Un outil de promotion pour convaincre vos partenaires

Faites simple et documenté

C'est généralement la première bonne nouvelle. Non, un business-plan n'est pas une thèse de 150 pages. N'écrivez pas de roman, soyez synthétique! N'oubliez pas que cet outil est fait avant tout pour vous.

S'il compte 150 pages, vous ne le relirez jamais. L'avantage de ne pas trop en dire et de garder quelques détails pour vous, c'est de ne pas tendre le bâton pour vous faire battre!

Orthographe, grammaire et syntaxe

Ces 3 points sont un basique pour tout rédactionnel. Le porteur de projet peut ne pas être à l'aise avec ces « contraintes ». Qu'il n'hésite pas à solliciter des personnes de son entourage ou des professionnels qui sauront corriger sa copie.

Donnez les informations attendues par le lecteur : qui vous êtes, pourquoi ce projet, comment vous allez gagner de l'argent

C'est la bande-annonce de votre projet. Il doit être précis, efficace et donner envie à celui qui le lit de rentrer dans les détails en poursuivant sa lecture.



votre offre

Expliquez quel est le problème que vous allez résoudre, pourquoi il n'est pas encore résolu et les éventuelles barrières à l'entrée.

Vous devez faire sentir que vous avez vu une opportunité et que vous êtes en mesure de la saisir.

Longeur: 1 page

Insistez sur les besoins auxquels répond Commentez les tableaux de chiffres et soyez réalistes dans vos prévisions :

Vous devez pouvoir justifier chacune des données chiffrées pour la partie « charges », votre étude de marché venant étayer la partie chiffre d'affaires (nombre de clients potentiels X nombre de produits X prix de vente).

N'éludez pas et anticipez les probables difficultés et risques du projet, cela rassurera vos partenaires sur sa solidité.

3.4. Quel modèle utiliser?

Il n'y a pas de plan normé pour un Business Plan (sauf s'il vous est demandé d'en suivre un). Pour autant, un professionnel doit s'y retrouver et il est souvent difficile d'échapper à un plan « attendu ».

FAACE vous propose un plan détaillé à adapter par vos soins

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE •Objectifs: parts de marché, **EXECUTIVE SUMMARY SOMMAIRE** organes de direction et de **ANALYSE DU FONDATEURS ET PRODUITS DE EQUIPE DIRIGEANTE** MARCHE L'ENTREPRISE Présentation des fondateurs et de • Facteurs de

- l'équipe dirigeante
- Exposé des motivations





- différenciation
- Points forts / Points
- •Incidences relatives à la propriété industrielle
- Développements technologiques futurs

CONCURRENCE



PRODUCTION



COMMERCIALISATION

- •Politique de prix
- Canaux de distribution

STRATEGIE DE **DEVELOPPEMENT**

- Approche commerciale
- •Plan de communication



DOSSIER FINANCIER



CALENDRIER

- •Constitution de la société
- Etapes du développement
- •Démarrage de la
- •Mise en place de la force de vente
- Annonce des produits

À la fin de chaque partie, essayez de résumer les points clés en une ou deux phrases ou en quelques chiffres clés. Vous devez simplifier la lecture pour faciliter la compréhension de la personne qui lira votre business-plan.

Quelques développements

- •L'executive summary est un document réduit (pas plus de 2 pages) qui doit permettre à un lecteur de s'approprier le projet. C'est à la fois un résumé et un document qui doit accrocher l'attention pour que son lecteur prenne la décision d'en savoir plus (donc souhaite lire le Business Plan lui-même).
- •Compte tenu de ce rôle affiché, l'executive summary est la phase finale d'une longue phase de maturation et de formalisation du projet et sera donc rédigé après le Business Plan lui-même.

EXECUTIVE SUMMARY



- •Vous allez l'expliciter à ceux à qui vous vous adressez, c'est-à-dire vos clients et vos utilisateurs. Décrivez votre cible ainsi que les mouvements qui ont affecté votre marché et qui l'affecteront plus tard (tendances, croissance...) de la façon la plus précise possible
- •Soyez quantitatifs mais ne livrez pas trop d'informations! Votre marché, c'est tel nombre de personnes, tel nombre d'entreprise de X salariés, tel nombre d'entreprises faisant X d'euros de CA...

ANALYSE DU MARCHE



- Décrivez dans cette partie et de façon très objective — l'ensemble des concurrents directs et indirects que vous avez identifiés.
- Points importants, Sélectionnez des critères de différenciation et montrez comment vous et vos concurrents se positionnent sur ces critères.
- Définissez-vous par rapport à l'offre de référence du marché (moins cher, plus beau, plus vite...) et listez vos avantages concurrentiels.

CONCURRENCE



- La comptabilité prévisionnelle permet de mesurer la faisabilité financière de votre projet et réunit tous les éléments financiers. Ces prévisions financières servent à mettre au point un plan de trésorerie simplifié et annuel, un compte de résultat, un point mort (ou seuil de rentabilité) et un plan de financement sur trois ans.
- •Ne vous lancez pas seul dans cette tâche, faites-vous accompagner par un expert-comptable!

DOSSIER FINANCIER







LE CONSEIL DE L'EXPERT-COMPTABLE

La plupart des nouvelles entreprises qui rencontrent des difficultés dès leur première année d'existence ont, entre autres, des problèmes de gestion dont l'origine est :

- l'insuffisance de capitaux propres qui rend l'entreprise très vulnérable si le chiffre d'affaires ne se développe pas assez rapidement, ou, au contraire, dès que la croissance est plus rapide que prévu (manque de fonds de roulement, constitution de stocks trop importants, allongement des délais de paiement);
- des charges fixes trop élevées par rapport au chiffre d'affaires : méconnaissance des prix de revient, amortissements, frais généraux et frais de personnel trop élevés.

Grands principes de gestion à respecter :

limitez vos frais fixes

maîtrisez vos coûts de revient surveillez les postes clients et fournisseurs

contrôlez la qualité

suivre l'évolution de la demande de votre clientèle et l'offre devos concurrents. Les entrepreneurs peuvent aussi s'appuyer sur un partenaire de taille, dont le métier est justement d'être au contact des entreprises et des patrons, de toute taille et de tous secteurs. Il s'agit évidemment de l'expert-comptable, dont le rôle ne se limite pas (ou en tout cas plus, depuis quelques années) à la tenue des comptes et à la saisie des différentes factures, justificatifs de paiements ou notes de frais.



Ses compétences peuvent être utiles à de nombreuses occasions, que ce soit dans la phase de lancement, pour mettre au point les tableaux financiers ou le plan de financement du business-plan, ou dans les phases de structuration de l'entreprise. Il peut ainsi fournir des tableaux de bord de suivi d'activité, des plans de trésorerie, aider à la préparation des budgets annuels...

Beaucoup d'entrepreneurs s'en remettent aveuglément à leur expert-comptable pour deux raisons :

- ils ne comprennent rien à la comptabilité et ne veulent pas apprendre ;
- ils ont confiance en lui et lui posent régulièrement les bonnes questions pour prendre les meilleures décisions de gestion.

Honnêtement, la seconde raison est la meilleure. Profitez de son expertise pour poser TOUTES les questions qui vous passent par la tête. Après tout, vous êtes clients, donc vous ne poserez JAMAIS de question idiote!

En fin d'année, à l'heure du bilan et des comptes de résultats, il sera une aide précieuse pour vous aider à trancher sur les difficiles questions d'amortissements, de provisions et de dépréciations. Plus que n'importe quel prestataire, faites de votre expert-comptable un véritable partenaire.

Mettez-les à l'épreuve. Vous verrez, vous allez être surpris!



4. QUELQUES SITES UTILES

- > Faace: www.faace.fr
- BPI FRANCE: www.bpifrance-creation.fr
- Fisy: www.fisy.fr
- URSSAF: www.urssaf.fr
- ADIE: www.adie.org
- Réseau Entreprendre : www.reseau-entreprendre.org
- France Active: www.franceactive.org
- Initiative France : www.initiative-france.fr
- > Chambre de Métiers et de l'Artisanat : www.artisanat.fr
- Chambre de Commerce et de l'Industrie : www.cci.fr
- Chambre de l'Agriculture : www.chambres-agriculture.fr
- CPGME: www.cgpme.fr
- MEDEF: www.medef.com
- UPA: www.upa.fr
- France Angels (Business Angels): www.franceangels.org



Contact:

contact@faace.fr

Tél. 0769 48 30 89